

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 juin 2022



Arsene conseille le Groupe Wonderbox dans le cadre de l'acquisition de Smartbox

Notamment conseillé par Arsene, le Groupe Wonderbox a annoncé à ses représentants du personnel un projet d'acquisition du Groupe Smartbox,.

Créé en 2004 par Bertile Burel & James Blouzard en France, puis rejoints par Fabrice Lépine en 2007, le Groupe Wonderbox est un acteur incontournable du marché des loisirs qui opère sur 4 secteurs d'activités complémentaires : les coffrets cadeaux, les cartes cadeaux, la réservation d'activité et les plateformes d'Incentive. Le Groupe Wonderbox est présent dans 13 pays via plus de 20 marques et dispose d'un portefeuille de 140 000 activités de loisirs & séjours via ses 23 000 partenaires. En 2021, le Groupe a généré un volume d'affaires de 240m€.

Le projet a été présenté, le 24 mai 2022, aux représentants du personnel des deux Groupes et fait actuellement l'objet d'une procédure d'information-consultation. Il serait ensuite soumis aux Autorités de concurrence dans les prochaines semaines.

Arsene a conseillé le groupe Wonderbox sur les aspects fiscaux de l'opération. L'équipe était composée de Denis Andres (Associé) et Vincent Briand (Manager).

À propos d'Arsene

Arsene est le premier cabinet d'avocats indépendant, exclusivement spécialisé en fiscalité. Membre fondateur du réseau international Taxand (50 pays, 400 associés, 2500 fiscalistes), le cabinet est indépendant de toute firme d'audit ou juridique.

Créé en 2004, le cabinet offre un service sur-mesure dans tous les principaux domaines d'activité. Forte de 24 associés parmi les 140 fiscalistes établis à Paris, l'équipe d'Arsene accompagne ses clients dans la gestion de leur fiscalité, dans un environnement international.

www.arsene-taxand.com

Contacts media : Enderby

Camille Pan – T +33 (0)6 38 73 78 38 – cpa@enderby.fr
Sophie Regaud – T +33 (0)6 60 03 68 57 – sre@enderby.fr